

## COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

### Compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 août 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Patick NOURISSAT, Maire.

**Présents** : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT, Alain LAMBERT, Sylvère CHEVALLIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Léon LENZ, Patrick MUGNIER,

**Excusés** : Hubert BIDAUT

Le Maire propose aux conseillers de mettre également à l'ordre du jour l'approbation d'une convention d'animation.

Le compte-rendu du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **Convention prêt de salles (NAP)**

Cécile Ponsot rappelle que les collectivités ont demandé à la CCST d'organiser et d'animer les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) pour leur compte, et à ce titre, la Commune de Grancey-le-Château a accepté de mettre à disposition de l'accueil périscolaire les jeudis après-midi la salle du rez-de-chaussée du bâtiment accueillant l'école élémentaire et la salle de sieste de l'école maternelle.

A ce titre, la CCST a élaboré une convention de prêt de salles par la Commune de Grancey au profit de la CCST.

Après lecture de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

#### **Convention de prestation d'animation (NAP)**

Egalement, Cécile Ponsot précise que dans le cadre de l'organisation et de l'animation des NAP confiées par les communes à la CCST, il était nécessaire de définir les conditions d'intervention de la CCST pendant les heures libérées après le temps scolaire, et de demander à chacun d'elles une participation financière dont le montant forfaitaire annuel s'élève, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, à 90 € par élève scolarisé en élémentaire et en maternelle.

A ce titre, la CCST a élaboré une convention de prestation d'animation entre elle et chacune des communes concernées.

Après lecture de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

#### **Jurés d'assises**

Le Conseil municipal du Chef lieu de Canton, effectuée, à la demande de la Préfecture, le tirage au sort des jurés d'assises pour 4 communes du canton (le tirage ayant été effectué pour 3 communes lors du conseil municipal du 18 mars 2014) : communes de Le Meix, Avot, Cussey-les-Forges et Salives.

## Affaires diverses

- Le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Pradel, en date du 6 août 2014, rappelant ses demandes adressées aux précédentes municipalités de supprimer le sapin situé en fond de cour de la maternelle provoquant des nuisances sur sa propriété. Il est convenu d'abattre ce sapin dont l'implantation ne respecte pas les distances légales. Ce travail sera effectué par les membres de la commission travaux en fin d'année, avec possibilité de l'utiliser comme sapin de Noël.
- Le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Maryse Tillequin, en date du 19 août 2014, rappelant ses demandes adressées à la précédente municipalité, de procéder à la remise en état de l'abreuvoir municipal jouxtant sa propriété, et dont les pierres sont descellées. La commission travaux prend en charge ce dossier.
- Pour les journées du patrimoine, il est convenu :
  - a) De procéder à la visite du village, du potager et de la collégiale du Château le Dimanche 21 septembre de 14 h à 17 h.  
A la demande et en accord avec M de Mandat Grancey, les visites seront effectuées par Isabelle Delcourt et Léo Garnier, en deux groupes distincts (village, puis potager-collégiale), à 14 h et 15 h 30. Les groupes seront accompagnés par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint.
  - b) d'organiser des visites de l'Eglise St Germain le samedi 20 septembre et le dimanche 21 septembre, de 14 à 17 h. L'accueil sera effectué par Sandrine Ganou le Samedi et Bernard Naudet le dimanche. Des documentations sur l'Eglise seront mises à disposition sur place. Des panneaux confirmant cette organisation seront mis en place à l'Eglise St Germain, sur la grille du Château, au Point I et sur les panneaux municipaux.
- Le Maire donne lecture de la lettre du Président Sauvadet, en date du 6 août 2014, confirmant, suite à l'entretien qu'il avait eu, à leur demande, avec le Maire et les Adjointes le 27 juin dernier, qu'au regard de sa situation actuelle en terme de couverture en haut débit par l'ADSL, la Commune de Grancey-le-Château sera traitée dans le cadre de la phase prioritaire du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires (SDANT), avec précision que le Conseil Général sera maître d'ouvrage du nouveau central à construire (y compris son raccordement par fibre optique) et sans aide financière de la part de la Commune et de l'Intercommunalité.
- Diverses observations sont formulées à propos de l'élagage en cours
- Jérôme Folléa va proposer une présentation du village et une réception en mairie au GIP Parc national qui se réunit prochainement à Borgiraut.